



L'Equipe du pôle proximité devant leurs nouveaux locaux
au 15, rue Amiral Galiber

À LA UNE

2^{ème} trimestre 2022

Actualités :

Réorganisation de votre proximité

Election des représentants
des locataires au Conseil
d'administration de l'Office

Enquête de satisfaction triennale

Informations :

Energie gaz et électricité

Quartiers d'été 2022

Rappels :

Canicules, fortes chaleurs :
adoptez les bons réflexes !

ACTUALITÉS

• RÉORGANISATION DE VOTRE PROXIMITÉ



Soucieux d'améliorer la qualité de service rendu à ses locataires, l'Office a modifié l'organisation de son service de proximité. Toute une équipe d'agents de proximité est désormais regroupée au siège de l'office, 15 rue Amiral Galiber.

Ils sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h45 (16h30 pour le vendredi). Plus que jamais, vos agents sont mobilisés pour vous rencontrer directement sur votre secteur et joignables :

Pour nous contacter, un seul numéro :

05 63 62 61 00



Athesi_AP6301
AI Quad Camera

3 agents du Pôle Proximité
sur le quartier de Laden

En cas d'urgence technique et en dehors des horaires d'ouverture, ce numéro est transféré vers le service d'astreinte de l'Office, à votre disposition **24h / 24h.**

• 1^{ER} ACTION COMMUNE SUR LES QUARTIERS : LE DESHERBAGE

Le désherbage fait partie des actions spécifiques réalisées par vos agents de proximité en cette période de l'année. Le pôle proximité a réalisé cette action avec binette, sarcelle et sans produit chimique, respect de l'environnement oblige.

Les quartiers de Lardaillé, Bisséous, Aillot, Les Jésuites, Laden et Lameilhé ont été traité durant le mois de Mai.

Quartiers d'été 2022

Le dispositif « Quartiers d'été », déployé par l'État à destination des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV), est reconduit pour l'été 2022.

Cette opération vise à renforcer le lien social, proposer des activités et des rencontres au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de faire de la période estivale : -un temps de respiration, de divertissement et de découverte. **Un temps de rencontres et de renforcement du lien social**



Des ateliers ludiques et pédagogiques sur l'environnement se dérouleront du 18 au 29 juillet 2022.

L'Office est partenaire financier de cette action, au service de l'amélioration de la qualité de vie dans nos quartiers.



Etudes
Dirigées
Roques



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



VOTEZ !

• ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE, 6 BONNES RAISONS DE VOTER !

1 Les représentants défendent les intérêts des locataires

Voter, c'est choisir les représentants qui défendront vos intérêts au conseil d'administration de votre organisme Hlm.

4 Les représentants sont aussi des locataires en Hlm

Les représentants partagent la vie des locataires qu'ils représentent. Ils vivent dans une résidence gérée par le même bailleur. Le bailleur, c'est le propriétaire des logements sociaux. Ils connaissent donc la réalité du terrain et ils partagent les mêmes intérêts.

5 Les représentants ont un vrai pouvoir de décision

les représentants des locataires participent à la prise de décision du conseil d'administration. Ils ont un droit de vote à égalité avec les autres administrateurs.



2 Voter, c'est donner son avis

Vous votez pour faire entendre votre avis. Les locataires peuvent choisir dans les programmes le candidat qui comprend le mieux leurs attentes et leurs besoins.

3 Les représentants prennent des décisions importantes qui concernent directement les locataires

Les décisions votées en Conseil d'administration touchent les locataires dans la vie de tous les jours. Choisir des représentants, c'est agir pour améliorer la vie de tous les jours.

6 Voter, c'est facile

Quelques semaines avant le vote, le bailleur informe des conditions précises de vote.

Le vote peut se faire de différentes façons :

- Le vote par correspondance
- Le vote par internet

Sur le département du Tarn, plusieurs associations peuvent vous renseigner :

- **A.F.O.C.**
70, avenue F. Verdier 81000 ALBI
05 63 54 13 74
- **C.S.F.**
Maison des syndicats 81100 CASTRES
09 63 04 71 83
- **C.N.L.**
9, place F. Peloutier 81000 ALBI
05 63 47 20 24
- **C.L.C.V.**
42, Bd Soutl 81200 MAZAMET
05 63 61 81 79



• ENQUÊTE DE SATISFACTION AUPRÈS DES LOCATAIRES

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration de la qualité de service, l'Office réalise tous les 3 ans une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de locataires répartis sur l'ensemble de son patrimoine. Cette enquête a pour objectif de mieux connaître vos attentes afin de mettre en place un programme d'actions destiné à améliorer le service rendu.

Elle est confiée au cabinet PRESENCE TOPO RESEARCH et sera réalisée entre le 1^{er} septembre et le 29 septembre 2022.

L'Office vous remercie par avance pour votre participation. Les résultats vous seront communiqués début 2023.



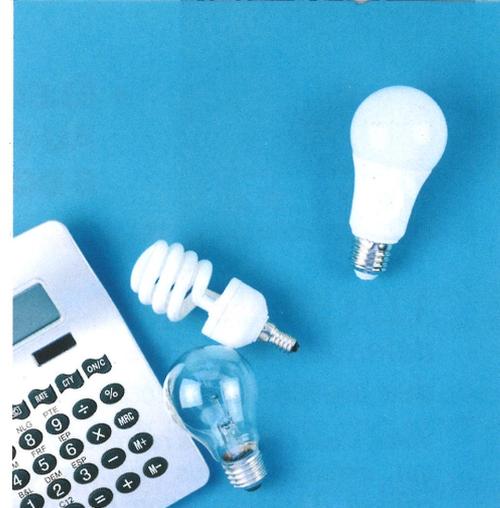
■ INFORMATIONS

• ENERGIE GAZ ET ELECTRICITE

Face à la hausse de prix, une mesure d'aide est instaurée par le gouvernement, consistant à bloquer les prix. Cette mesure appelée bouclier tarifaire concerne tout locataire ou propriétaire, quel que soit son type de contrat. Elle concerne également tous les locataires chauffés collectivement, pour lesquels le bouclier tarifaire s'applique, évitant ainsi une hausse significative des charges.

IMPORTANT : Le bouclier tarifaire est actuellement applicable d'octobre 2021 à fin 2022.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Les fournisseurs bénéficient de l'aide de l'état et répercutent directement sur vos factures. Pour le chauffage collectif, cette aide est directement répercutée sur les charges.



Face à la hausse des prix :

**UN BOUCLIER
TARIFAIRE VOUS
PROTÈGE**

Concernant le chauffage collectif gaz

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022, l'OPH de la CACM fait bénéficier ses locataires d'un tarif de gaz très avantageux grâce à un marché négocié.

Une nouvelle négociation est en cours pour l'année 2023 laissant présager une hausse importante des tarifs négociés. L'office vous tiendra informé des résultats.

■ RAPPEL



• CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTER LES BONS REFLEXES

- ! Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- ! Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- ! Boire au moins 1,5 litre de liquide non alcoolisé par jour
- ! Mouiller son corps et se ventiler
- ! Porter des vêtements amples et légers

Comme chaque année, le plan canicule 2022 a été réactivé le 1^{er} juin et se poursuivra jusqu'au 15 septembre 2022.

Les personnes à risques seules ou isolées (personnes âgées et/ou handicapées) peuvent se faire recenser auprès du CCAS.

Pour plus d'informations :
Cellule Canicule du CCAS : 05 63 71 56 43
ou 05 63 71 56 42 ou 05 63 71 56 79